

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 9 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf du mois de décembre, à dix-huit heures, l'assemblée générale de l'association de pétanque « Les Deux Chênes » Charmes Saint-Georges, à laquelle les adhérents ont été dûment convoqué, s'est déroulée sous la présidence de Monsieur Vincent JARJAT, Président

La liste des adhérents présents est annexée au présent procès-verbal

Après avoir constaté que les conditions de quorum étaient respectées, le Président remercie tous les membres présents. Il remercie également les adhérents pour leur investissement tout au long de l'année, qui permet la réussite et le dynamisme des actions et manifestations conduites, en précisant par exemple que lors du dernier comité de pétanque de l'Ardèche, il a été souligné la très bonne organisation du championnat de l'Ardèche des jeunes par l'association

Il remercie également les représentants des communes de Charmes (Messieurs REY et TERRASSE) et Saint-Georges (Monsieur TZRAN) pour leur présence.

I – APPROBATION PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE

Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente n'appelle pas d'observations particulières et est approuvé à l'unanimité

II – RAPPORT MORAL ET FINANCIER

Le rapport moral est présenté par le Président

Il n'appelle pas d'observations particulières de l'assemblée et est adopté à l'unanimité

Le rapport financier précis est présenté par Monsieur René BENOIT, trésorerie

Il n'appelle pas d'observations particulières de l'assemblée et est adopté à l'unanimité

III – BILAN SPORTIF

Un rapide bilan sportif de l'année écoulée est présenté par le Président

Bilans adultes

Championnat des clubs

3 équipes seniors garçons Elles ont tenu leur rang même si l'on peut regretter une absence de montée en division supérieure

1 équipe vétérans qui a assuré son maintien après les nombreux départs dans cette catégorie l'année précédente. La saison 2019 devrait être bien meilleure avec des renforts de choix.

2 équipes seniors filles : très belle troisième place au plus haut niveau départemental, en D1 d'excellence. Félicitations à elles.

Position de milieu de tableau pour la deuxième équipe qui avait dans sa poule les futures championnes. Beaucoup de féminines découvraient la compétition, sans aucun doute la saison à venir sera meilleure.

Bilan école de pétanque :

Très bonne année. 4 titres de champion de l'Ardèche récoltés.

Constant d'une légère baisse du nombre d'enfants présents à l'école de pétanque. Effet cyclique.

Objectifs sportifs pour l'année 2019

Concernant les adultes, inscrire trois équipes en championnat des clubs avec désignation d'un capitaine. Les équipes seront homogènes sur une durée de deux ans avec un objectif d'au moins une montée au bout de cette période.

Une réunion sera bientôt organisée avec les membres intéressés afin d'envisager plus précisément les modalités de mise en place de cette organisation

Pour les équipes féminines, constituer les deux équipes de 6 licenciées

Pour l'équipe vétérans, renforcer l'équipe pour 2019

Concernant l'école de pétanque, l'objectif en 2019 sera d'obtenir d'aussi bons résultats sportifs qu'en 2018.

IV – MODIFICATION CONSTITUTION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président informe l'assemblée que Madame Valérie PERRIN et Monsieur Meryl FAUGERON ont émis le souhait de démissionner du conseil d'administration

Quatre candidats se font connaître : Madame Halima TAMSI et Messieurs MAUDUIT, CORNU et DUBOIS

Monsieur le Président propose de modifier la composition du CA afin de porter son nombre à 14 membres, ce qui permettrait d'acter l'ensemble des candidatures et de favoriser ainsi la volonté de s'investir de chacun des candidats.

L'assemblée Générale,

A l'unanimité,

PREND ACTE de la démission de Madame Valérie PERRIN et Monsieur Meryl FAUGERON

FIXE le nombre de membres du CA à 14

APPROUVE l'élection de Madame Halima TAMSI et Messieurs MAUDUIT, CORNU et DUBOIS au sein du CA

Informations diverses

L'équipe féminine a été en 2017 championne de l'Ardèche en D1, à cette occasion un trophée leur est remis. En sénior seules les filles ont ramené un titre, il ne fallait surtout pas les oublier.

Monsieur le Président tient à informer l'assemblée de sa décision de quitter la présidence du club à la fin de l'année 2019. Il précise que cette décision s'appuie sur le fait qu'il assume aujourd'hui de nombreux engagements par ailleurs qui ne lui permettront pas d'assurer avec efficacité à terme la Présidence en dégageant le temps nécessaire à cette importante fonction

Les élus représentants des communes prennent la parole pour exprimer leur satisfaction par rapport à la bonne marche et au dynamisme du club et remercier l'ensemble des bénévoles.

Monsieur TZRAN précise qu'il souhaite que des concours soient toujours organisés sur la commune de Saint-Georges.

Messieurs TERRASSE et REY rappellent qu'il s'agit d'un sport certes méconnu mais très intéressant. Ils font également un point sur les futurs travaux, rappelant l'engagement de la collectivité à accompagner le développement du club.

Le Président invite les membres présents à partager un moment de convivialité à l'issue de cette assemblée générale

L'assemblée générale est clôturée à 19 heures 15